

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETAGNE-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION

DÉCISION N° 2023 - 234

**Objet : Programmation culturelle saison 2023-2024 du Centre Culturel Baschet
Contrat de cession pour le spectacle HALLUCINATION avec la compagnie STUPEFY**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020 relative à la délégation d'attributions au Maire ;

VU le projet de contrat de cession à conclure avec la compagnie STUPEFY ;

CONSIDERANT l'intérêt de présenter le spectacle HALLUCINATION ;

DECIDE de conclure un contrat de cession avec la compagnie STUPEFY, sise Maison des Associations BP40, 60 rue Franklin à Montreuil (93100) pour le spectacle susmentionné.

DIT que le spectacle aura lieu le dimanche 15 octobre 2023 à 16h.

DIT que la commune versera à la compagnie un montant total de 2 099,45 € TTC à l'issue de la représentation.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

28 SEP. 2023



Le Maire

Sophie RIGALT

Publication en ligne le

28 SEP. 2023